

Rouge canadienne et la Légion royale canadienne. Le gouverneur général assiste régulièrement aux événements importants comme la finale de la Coupe Grey entre l'Est et l'Ouest (le trophée a d'ailleurs été donné par un gouverneur général), et il préside les cérémonies d'ouverture d'événements périodiques tels que les Jeux du Canada; à diverses occasions, il prononce des discours impartiaux qui font l'objet de reportages détaillés.

A titre de chef d'État, le gouverneur général représente la Couronne au Canada et aussi lors de voyages qu'il fait à l'étranger au nom de celle-ci. Les lettres patentes de 1947 qui définissent ses fonctions et responsabilités générales lui permettent, avec l'autorisation officielle de la souveraine, de s'absenter du pays pendant 30 jours consécutifs. En 1969, le gouverneur général fit une visite officielle à la Barbade, en Guyane, à la Jamaïque et à la Trinité-et-Tobago; plusieurs gouverneurs généraux ont fait des visites officielles à Washington. Lors de telles absences, tout comme à l'occasion de ses voyages à l'intérieur du pays, le gouverneur général charge l'un des juges de la Cour suprême d'exercer les fonctions de gouverneur général suppléant. Ainsi, il est donc très rare que ce soit le gouverneur général en personne qui donne la sanction royale aux projets de loi.

Les rapports entre le gouverneur général et le premier ministre

En qualité de chef d'État apolitique, le gouverneur général, à l'instar de la souveraine, peut être tenu au fait des questions gouvernementales importantes; il peut (compte tenu des rapports personnels qu'il entretient avec le premier ministre) être consulté; il peut également mettre son principal conseiller en garde; bien entendu, ce dernier n'est pas tenu de suivre ses avis. Le très honorable W.L. Mackenzie King, qui occupa le poste de premier ministre du Canada plus longtemps que quiconque, laissa un journal détaillé montrant clairement qu'il avait eu, à l'occasion, des entretiens confidentiels avec le gouverneur général quand il avait jugé qu'il ne pouvait se confier à personne d'autre. La valeur du gouverneur général (difficilement mesurable dans ce cas) varie naturellement selon les deux personnes en cause; en un sens, le gouverneur général ne peut être utile au premier ministre que dans une certaine mesure, car, à l'encontre de la souveraine qui occupe un poste héréditaire à vie, il n'est nommé que pour une période allant de cinq à sept ans; en effet, si un nouveau parti vient au pouvoir à la suite d'une élection, il se peut que le gouverneur général en place ait été recommandé par le principal adversaire du nouveau premier ministre. Néanmoins, certains premiers ministres ont sans aucun doute trouvé un confident fidèle en la personne du gouverneur général, et le poste contribue généralement, à bien des égards et souvent de façon intangible, à maintenir des croyances indéfinissables sur l'unité nationale et l'intégrité du gouvernement.

